

Réf: Dossier 285172

Avis de constitution

SOCIETE « CASH EXPRESS YASS & CAM »

Siège ABIDJAN, COCODY ANGRE PETRO IVOIRE,
STAR 8 VILLA 43, LOT 1 , ILOT 43, Lot 1, Ilot 43

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17 Jan 2024, et enregistrés au PLATEAU le 29 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CASH EXPRESS YASS & CAM »

Objet : La gestion immobilière, La location et la vente de bien, Le transfert d'argent, divers...

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; la prise en location gérance de tous fonds de commerce ; la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ,

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Vingt Mille (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY ANGRE PETRO IVOIRE,
STAR 8 VILLA 43, LOT 1 , ILOT 43, Lot 1, Ilot 43

Dirigeant(s) Mme COULIBALY EPOUSE DIARRA SOTANA NASSARAH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01111 du 05/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06616/GTCA/RC/2024 du 05/02/2024

